

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11.10 2021 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY.

Excusés : Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Denis DERVIN
Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Décision modificative N° 3:**

Certains ajustements sont nécessaires au budget, afin d'intégrer les cessions de matériel, à savoir la tondeuse pour 4900 € et la remorque pour 779 € d'une part, et de régulariser l'allocation compensatrice de la communauté de communes d'autre part.

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	INVESTISSEMENTS		
2188	Autres matériels	- 22 349	
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 22 349	
2116	Cimetière	+ 5 679	
024	Produit de cession des immobilisations		+ 5 679
	FONCTIONNEMENT		
74834	Compensation au titre des exonérations de TP		+ 19 681
022	Dépenses imprévues	+ 15 681	
615221	Entretien des bâtiments publics	+ 2 000	
615231	Entretien des voiries	+ 2 000	

Après délibérations, la décision modificative est adoptée à l'unanimité.

- **Convention avec le SEHV pour le diagnostic énergétique :**

En prévision des travaux d'isolation, le syndicat propose d'effectuer préalablement un diagnostic énergétique des bâtiments qui peut porter sur un ou deux édifices. Cette intervention représente un coût de 1 852.50 € HT, soit 2 223 € TTC. Cette dépense est subventionnée par la région et l'ADEME, à hauteur de 80%, ce qui fait qu'il ne resterait que 370.50 € HT à charge de la commune. Cette étude préalable est nécessaire pour l'octroi de subventions dans le cadre de la transition énergétique. Une convention doit être signée entre la commune et le SEHV.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention.

- **Questions diverses :**

Chats errants : La fondation 30 millions d'amis n'est pas en mesure de nous apporter une aide cette année, mais suggère de réitérer notre demande en 2022. La SPA et les vétérinaires réalisent une campagne de stérilisation du 15 au 27 novembre prochain. Le coût est de 41.50 € pour les mâles, et 87 € pour les femelles, hors médicaments.

Le conseil municipal déplore tout d'abord cette situation due à la négligence de quelques personnes qui méprisent les règles de détention d'animaux domestiques. Cependant, compte tenu du nombre de chats qui ne cessent de proliférer, la stérilisation des animaux errants sera nécessaire, mais, compte tenu du nombre de chats, le coût proposé dans le cadre de la campagne de stérilisation semble trop important. Il est décidé de renouveler la demande auprès de la fondation 30 millions d'amis en 2022.

Borne de rechargement : Après le désengagement de la communauté de communes et une entrevue avec le SEHV, nous avons convenu d'un emplacement à l'étang de Rouffignac, à l'entrée du chemin menant à l'étang.

Campagne de vaccination : Après le passage des tracts, nous avons eu 34 réponses pour la troisième dose qui sera effectuée prochainement.

11 novembre : si la situation sanitaire le permet toujours à cette date, la cérémonie du 11 novembre pourra être organisée avec le public.

Balisage PDIPR : Il serait à programmer de le refaire avant le printemps

FTTH : Les travaux de pose de la fibre vont débuter pour une mise en service prévue fin 2022.

Recrutement : Nous avons fait paraître l'annonce pour le remplacement d'un agent technique, et avons 5 candidatures pour l'instant. La date butoir est fixée au 29 octobre pour une prise de fonction au 1^{er} décembre.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au lundi 29 novembre.

Aucune autre question n'étant posée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.